



Ambassade d'Irlande
Service des Visas
4 Rue Rude
75116 Paris

VISA BUSINESS

Nous vous rappelons que votre demande de visa doit d'abord être faite sur internet.

**Documents à fournir pour obtenir un visa BUSINESS
MERCİ DE BIEN VOULOIR NOTER QUE TOUS LES DOCUMENTS INDIQUÉS CI-DESSOUS DOIVENT ACCOMPAGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE.
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ.**

Tous les documents doivent être ORIGINAUX. (Les documents photocopiés, faxés ou scannés ne sont pas acceptés). Pas d'agrafe. Pas de signature électronique sur les lettres originales.

Tous les documents (sauf relevés de banque et bulletins de salaire) doivent être écrits en ANGLAIS ou accompagnés d'une traduction.

	Documents demandés
1.	<u>Formulaire de demande de visa</u> complété, signé et daté par le demandeur.
2.	Passeport original, valide six mois minimum après la date prévue de retour en France.
3.	Deux photos d'identité récentes, de moins de 6 mois et en couleur. Votre signature et votre numéro de demande de visa doivent figurer au dos des photos. http://www.inis.gov.ie/en/INIS/Pages/visa-application-photos
4.	Original ou copie certifiée conforme de la Carte de Séjour / Carte Spéciale , valide trois mois minimum après la date prévue de retour en France.
5.	Paiement (chèque ou mandat à l'ordre de "Ambassade d'Irlande"). Les cartes de crédit/ débit ne sont pas acceptées. NB: Les demandeurs habitant la province doivent ajouter à leur dossier une enveloppe à leur nom et adresse, accompagnée d'un chèque de 10 euros pour un retour de leur passeport et autre document en recommandé. 4 rue Rude, 75116 Paris.
6.	<u>Une lettre datée et signée incluant vos coordonnées complètes :</u> <ul style="list-style-type: none">• Expliquant la raison pour laquelle vous souhaitez venir en Irlande• Les dates d'arrivée et de départ d'Irlande• Donnant les détails de votre séjour en Irlande, avec les dates précises pour chaque lieu

	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquant qui couvre les frais de votre voyage d'affaires, soit votre employeur ou vous-même • Incluant l'engagement que vous respecterez les conditions de votre visa, que vous ne serez pas une charge pour l'Etat, et que vous quitterez le territoire à la fin de votre séjour en Irlande.
7.	<p><u>Une lettre originale de votre employeur datée et signée sur papier à entête officiel</u>, confirmant votre ancienneté dans la société, que vous allez effectuer ce voyage d'affaire au nom de l'entreprise, le but de ce voyage, les dates de séjour et la prise en charge des frais de ce voyage (transport, hôtel, frais divers).</p> <p>N.B. : la lettre doit être datée de moins de 4 semaines au moment de votre demande. Si plusieurs voyages sont envisagés, cela doit être clairement indiqué sur les lettres. Pas de signature électronique sur la lettre.</p>
8.	<p><u>Une lettre d'invitation originale signée sur papier à entête officiel de votre hôte en Irlande</u> (client, fournisseur ou entreprise/organisation) incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La raison pour laquelle ils vous invitent en Irlande • Les dates prévues de rencontre ou de travail • La preuve d'un lien existant entre votre hôte et vous (copies des communications existantes au sujet de votre visite, lettres ou emails). • Une déclaration de votre hôte s'ils contribuent à « tous/certains/aucun » des frais de votre visite. S'ils contribuent à « certains/tous » des frais, la lettre doit inclure une estimation de ces frais (par exemple billets d'avion, hébergement, etc.) <p>Si vous l'intention de rencontrer plus d'un hôte en Irlande, vous devez obtenir une lettre d'invitation de chacun.</p> <p>N.B. : la lettre doit être datée de moins de 4 semaines au moment de votre demande. Si plusieurs voyages sont envisagés, cela doit être clairement indiqué sur les lettres. Pas de signature électronique sur la lettre.</p>
9.	<p><u>Hébergement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de réservation d'hôtel, chambre d'hôte, B&B, auberge de jeunesse (email accepté) • Ou si vous séjournez chez un hôte, une lettre d'invitation confirmant les détails de l'hébergement (nom complet de l'hôte, adresse en Irlande et dates du séjour) et que vous pouvez rester chez lui. Doit être inclut avec la lettre la photocopie du passeport de votre hôte et celle de sa Garda Card s'il n'est pas ressortissant de l'Union Européenne, ainsi qu'un justificatif de domicile original (pas d'imprimé internet) de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, téléphone fixe, internet). <p>S'il y a plusieurs réservations, chacune doit montrer les dates et adresses de séjour.</p>
10.	<p><u>Si vous prenez en charge vos propres frais de voyage</u> : vous devez inclure vos 6 derniers mois de relevés de compte bancaire.</p> <p>Les relevés bancaires doivent inclure les transactions les plus récentes sur le compte jusqu'à la date de votre demande de visa et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doivent être des originaux ou tamponnés par la banque s'ils sont imprimés d'internet • doivent montrer votre nom et adresse actuelle

	<ul style="list-style-type: none"> • montrer un solde créditeur positif. Tout grand dépôt doit être expliqué • si vous soumettez un relevé de compte d'épargne ou de dépôt, vous devez inclure une lettre originale de votre banque (sur papier à entête) confirmant que vous pouvez y retirer de l'argent. <p>Si une tierce personne (coordonnées complètes exigées) couvre vos frais, vous devez montrer votre lien avec la personne. Vous devez inclure 6 mois de relevés de compte bancaire pour la personne et vous-même.</p> <p>Il n'y a aucun montant minimum de fonds qui aboutisse à l'approbation ou refus de votre demande de visa. L'officier consulaire décidera si oui ou non vous avez assez de fonds selon la base de vos circonstances personnelles.</p>
11.	<p><u>Preuves de votre retour en France :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. vos 3 dernières fiches de paie 2. une lettre de votre employeur qui montre depuis combien de temps vous travaillez, les dates de vos congés et la date de votre retour à votre poste. <ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous êtes un travailleur indépendant : les comptes financiers les plus récents, la dernière déclaration de revenus originale, la confirmation de paiements de clients lors de ces 6 derniers mois ainsi que le KBIS ◆ Si vous êtes étudiant, une lettre de votre école/université qui établit quelle formation vous suivez, depuis combien d'années et combien de semestres/ années il vous reste à faire 3. Si vous avez de la famille en France, vous devez prouver votre retour : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Description de votre situation familiale (marié, divorcé, séparé, veuf, pacsé, en concubinage), avec des enfants ou des personnes à charge (parents âgés). <ol style="list-style-type: none"> 1. Si vous êtes marié et que votre époux/se ne vient pas en Irlande avec vous, vous devez joindre l'original de certificat de mariage ou le livret de famille 2. Si vous avez des enfants de moins de 18 ans et qu'ils ne voyagent pas avec vous, vous devez joindre l'original de leurs certificats de naissance ou le livret de famille. 4. Preuve de propriété ou de location : titre de propriété/ contrat de location. <p>NB. : la lettre doit être datée de moins de 4 semaines au moment de votre demande. Pas de signature électronique sur la lettre.</p>
12.	<p>Détails de toute demande de visa irlandais que vous avez demandé précédemment, y compris les refus.</p> <p>Si un visa d'entrée dans un autre pays vous a été refusé, merci d'en indiquer les détails. La lettre originale de refus des autorités de ce pays doit être fournie avec votre demande.</p>
13.	<p><u>Assurance-voyage/ médicale :</u> (pas la carte européenne d'assurance maladie ou la carte vitale)</p> <p>Si votre visa est accordé, vous devez obtenir une assurance-voyage avant de partir. Vous ne pourrez pas entrer en Irlande sans cette assurance. Dans certains cas, on peut vous demander de présenter une preuve de cette assurance-voyage avant que le visa soit accordé.</p>
Note.	<p>L'officier consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents si nécessaire. La remise d'un dossier complet ne garantit pas l'obtention future d'un visa.</p>

